Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;
Vu l'arrêté relatif à l'organisation des élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT en date du 5 septembre 2023 et son avenant n°1 en date du 22 septembre 2023 ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 10 octobre 2023,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT se dérouleront par voie électronique du mardi 17 octobre – 8h00, en continu jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 – 12h.

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Conseil d'administration

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats
USAGERS	INPact étudiants	SIMON Tristan MOUY Nolimé PONT Sébastien PICAMAL Mélanie DOUZAMY Samuel GAUME Camille BARALDI Enzo JASKOLSKI Eléa
USAGERS	TransverCA	LAMSALAK Yanis GABRION Agathe NAXARA Xavier JANNOT Alice BENZIANE Mohamed BORDAS Ambre MAUBOURGUET Louis ACHBAKOU Hydia

Article 3 : CFVU

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats
BIATSS	Caroline CHIROLD	CHIROLD Caroline

Article 4 : Commission de la Recherche

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats
B	Sandra Ulrich NGUEVEU	Sandra Ulrich NGUEVEU
E	Collège E	Anne IDKOWIAK

Article 5 : Conseil de l'INP-ENSAT

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats
BIATSS	Benoît GAYSSOT	Benoît GAYSSOT

Article 6 :

LA Directrice Générale des Services de Toulouse INP par intérim est chargée de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 10 octobre 2023

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
la Directrice Générale des Services par intérim

Signé par: Mihaela Caussidery
Date: 10/10/2023
Qualité: DGS adjointe par délégation de Direction générale des services

Mihaela CAUSSIDERY